



Traité Guittin

Michna 3 - Chapitre 4

אין אלמנה נפרעת מנכסו יתומים, אלא בשבועה; נמנעו מהשביע, התקין רבנן שמעון בן גמליאל, שתהא נודרת ליתומים כל שירצו, וגובה כתובתה. והעדים חותמים על הגט, מפני תיקון העולם. והלל תיקון פרזבול, מפני תיקון העולם.

Une veuve ne peut être payée sur les biens des orphelins que contre serment. Lorsqu'on s'est abstenu de la faire jurer Rabban Gamliel l'Ancien ordonna qu'elle fasse vœu aux orphelins de tout ce qu'ils voudront et qu'alors elle perçoive son douaire. Les témoins signent l'acte de divorce dans l'intérêt général. Hillel institua l'usage du Prouzboul dans l'intérêt général.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions